

Zeitschrift: Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge
Herausgeber: Comité International de la Croix-Rouge
Band: - (1990)

Rubrik: Europe et Amérique du Nord

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

EUROPE ET AMÉRIQUE DU NORD

L'année 1990 a été particulièrement riche en événements en Europe. Les bouleversements qui se sont succédé dans les divers pays d'Europe centrale et orientale ont eu des conséquences directes sur les activités du CICR. Sur le plan purement opérationnel, c'est la Roumanie qui a demandé l'effort le plus immédiat. Mais les ouvertures qui se sont produites, notamment en Albanie, en Bulgarie, en Hongrie, en Yougoslavie et en URSS, ont nécessité un renforcement des contacts que le CICR entretenait déjà, tant avec les Sociétés nationales qu'avec les gouvernements de ces pays. Ses délégués ont ainsi organ



nisé nombre de rencontres et de cours, afin de diffuser les principes du droit international humanitaire et de mieux faire connaître les activités du CICR. Ces contacts ont également permis à l'institution d'établir des projets de coopération avec les Sociétés nationales de la Croix-Rouge qui, souvent, cherchaient à redéfinir leurs activités et leurs priorités en fonction de ces situations nouvelles. Enfin, des séminaires de haut niveau ont permis d'établir des contacts importants et prometteurs, aussi bien avec les états-majors des forces armées de plusieurs pays que dans les cercles gouvernementaux et les milieux académiques.

Le CICR a maintenu en 1990 une délégation à Bucarest — dont l'effectif a passé de 34 à 2 délégués en cours d'année, au vu de l'évolution de la situation —, alors que les autres activités ont été menées lors de missions ponctuelles à partir du siège.

Le budget de la zone Europe pour l'année 1990 a atteint 35 305 400 francs suisses, alors que les dépenses se sont élevées à 37 394 500 francs suisses.

ALBANIE

En décembre 1990, les contacts ont été rétablis avec la Société nationale de la Croix-Rouge et des représentants des autorités, après 43 ans de rupture. Le CICR a décidé, à cette occasion, de fournir une assistance matérielle à la Croix-Rouge albanaise.

BULGARIE

A l'issue de la visite, effectuée au mois de novembre par des représentants de l'institution, le CICR a lancé un programme de contribution au développement de la capacité opérationnelle de la Croix-Rouge bulgare; il a en outre mis sur pied divers projets de diffusion du droit international humanitaire.

ROUMANIE

Le 22 décembre 1989, à la suite des événements survenus à Bucarest, des délégués du CICR ont été immédiatement envoyés sur place afin d'assurer la protection des civils et de prodiguer les soins aux blessés. Le 28 décembre, 34 délégués du CICR et 28 expatriés de Sociétés nationales étaient à l'œuvre dans le pays, travaillant en étroite collaboration avec les volontaires de la Croix-Rouge de Roumanie. A cette même date, quelque 4 500 tonnes de secours étaient déjà arrivées sur place ou en voie d'acheminement. Au cours de la période d'urgence, qui s'est prolongée jusqu'à la fin de l'année 1989, le CICR a lancé des appels répétés à la radio, afin que l'emblème de la croix rouge soit respecté, ce qui n'était pas toujours le cas lors des combats. La phase d'urgence terminée, les retombées de l'explosion de violence ont nécessité une action prioritaire du CICR dans les domaines de la protection et de l'assistance médicale.

Les missions d'évaluation réalisées par les délégués du CICR dans les différentes régions du pays ont révélé le caractère alarmant de la situation des enfants abandonnés, des handicapés et des personnes âgées. Ces évaluations avaient pour but d'identifier les groupes qui, au sein de la population, avaient le plus besoin de recevoir une aide d'urgence, et de déterminer la nature de l'assistance que la Croix-Rouge pouvait leur apporter.

Lors d'une réunion de travail organisée à Bucarest les 20 et 21 janvier 1990, groupant des représentants du CICR, de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, ainsi que de diverses Sociétés nationales, les grandes lignes d'un programme de réhabilitation ont été définies. La coordination des activités d'assistance a été dès lors confiée à la Ligue, le CICR se concentrant sur ses activités traditionnelles, telles qu'elles lui sont dévolues par son mandat, ainsi que sur un programme spécial de fourniture d'unités chirurgicales.

Visites aux personnes arrêtées à la suite des troubles

De janvier à avril 1990, les délégués du CICR ont eu accès aux personnes détenues pour des raisons liées aux événements de décembre 1989, y compris aux prisonniers déjà condamnés. Au total, 143 personnes ont été visitées dans 18 lieux de détention au cours de cette période. Les visites ont cependant été interrompues le 17 avril, les conditions et les modalités de leur déroulement ne correspondant pas aux critères habituels du CICR.

Immédiatement après le regain de violence, du 13 au 15 juin 1990, à Bucarest, le CICR a entrepris une série de démarches, afin d'obtenir l'accès aux personnes détenues à la suite de ces troubles. Ces efforts ont finalement porté leurs fruits le 25 juin, date à laquelle ont débuté des visites à 62 détenus dans deux lieux de détention.

Au total, de janvier à septembre 1990, les délégués du CICR ont visité 376 détenus dans 27 lieux de détention, dont 9 pénitenciers, 14 maisons d'arrêt, 1 caserne militaire et 3 hôpitaux.

Agence de Recherches

Dès le début des événements, en décembre 1989, les communications sont devenues extrêmement difficiles à l'intérieur du pays. Grâce à l'Agence de Recherches créée par le CICR, les membres des familles séparées ont pu échanger des nouvelles. Les communications ont, cependant, été assez rapidement rétablies et le nombre de demandes de recherches ne s'est par conséquent pas accru au cours de l'année.

Programme d'unités chirurgicales

En février 1990, le CICR a lancé, avec l'appui technique de spécialistes de Sociétés nationales, un programme médical spécial, dont le but était de doter d'une «unité chirurgicale standard» tous les hôpitaux roumains ayant un service de chirurgie. La composition de ces unités, consistant en médicaments et matériel de base, avait été décidée à l'issue des évaluations conduites par le CICR dans les hôpitaux de toutes les régions du pays, et leur nombre (une unité pour 1 000 lits) fixé proportionnellement à celui des lits d'hôpital de chaque province. Au total, 302 unités chirurgicales standard, au prix unitaire de 50 000 francs suisses, ont été nécessaires pour faire face aux besoins des 41 districts que compte le pays, Bucarest compris. Le financement de ce programme a été assuré par les Sociétés nationales, la CEE¹ et le CICR.

Diffusion

Dans le cadre du programme visant à faire mieux connaître les principes du droit international humanitaire et l'action du

¹ Communauté économique européenne.

Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, un délégué chargé de la diffusion a été basé en Roumanie dès le mois de mars 1990. En collaboration avec la Croix-Rouge de Roumanie et la Ligue, un programme, tenant compte du plan de développement de la Société nationale, a été élaboré. Des réunions d'information ont eu lieu dans tout le pays à l'intention des membres de la Croix-Rouge et des cours de formation ont été organisés au cours du deuxième semestre de l'année pour les responsables nationaux et régionaux de la Société nationale.

En cours d'année, des contacts ont été progressivement établis avec les forces armées. Un séminaire, auquel ont pris part 170 officiers et médecins, a eu lieu à l'hôpital militaire central de Bucarest. Plusieurs publications Croix-Rouge ont été éditées en roumain et largement diffusées au cours de l'année écoulée, principalement parmi les militaires.

Le CICR a également établi des contacts suivis avec les médias et les milieux universitaires, organisant des conférences tout au long de l'année, publiant des articles dans la presse et réalisant des émissions de télévision. Dès le mois de mars 1990, un délégué diffusion a été basé à Tîrgu Mures, où des affrontements d'origine ethnique avaient eu lieu.

Personnel

Au début de 1990, 34 délégués du CICR et 28 expatriés mis à disposition par les Sociétés nationales se trouvaient en poste en Roumanie. Le CICR diminuant son engagement au fil des mois, l'équipe a été peu à peu réduite à deux délégués à fin 1990.

ROYAUME-UNI

Le CICR a effectué au mois de juin une visite «de suivi», au cours de laquelle

1 634 prisonniers ont été vus dans quatre centres de détention: Magilligan, Maghaberry, Belfast et Maze.

URSS

Des représentants du CICR se sont rendus à plusieurs reprises en Union soviétique, en particulier à Moscou, Vilnius, Minsk, Tachkent et Boukhara. Le but de ces visites était, d'une part, de nouer des contacts avec des représentants de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, ainsi qu'avec des fonctionnaires gouvernementaux et, d'autre part, de participer à des séminaires consacrés au droit international humanitaire et aux droits de l'homme.

Deux délégués du CICR ont en outre participé à un séminaire portant sur les questions de détention en URSS, organisé en octobre à Boukhara (Ouzbékistan) par

l'Alliance des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

YUGOSLAVIE

Suite à des négociations entamées l'année précédente avec les autorités fédérales yougoslaves, un accord a été obtenu pour que les délégués effectuent, entre les mois d'avril et juin, une première série de visites à 291 détenus de sécurité, incarcérés dans des lieux répartis sur le territoire de toutes les républiques et provinces du pays. Ces visites se sont déroulées selon les critères habituels du CICR (comportant, notamment, des entretiens sans témoin avec les détenus choisis par les délégués) et devaient faire l'objet, à un intervalle qui restait encore à déterminer, d'une répétition comme il est de coutume de le faire.

SECOURS DISTRIBUÉS PAR LE CICR EN 1990 EUROPE

Pays	Médical	Secours		Total
	(Fr.s.)	(Fr.s.)	(Tonnes)	
Roumanie	14 680 205	18 225 164	6 783,5	32 905 369

Service international de Recherches

Le Service international de Recherches (SIR), établi depuis 1955 à Arolsen (République fédérale d'Allemagne), est chargé de centraliser les renseignements sur le sort des victimes de persécutions du régime national-socialiste, afin d'aider les anciens persécutés ou leurs ayants-droit à obtenir réparation. Le SIR est placé sous l'autorité d'une Commission internationale de dix pays, et sous la responsabilité du CICR. En 1990, le SIR a enregistré une nouvelle augmentation de 14,27% de ses activités qui a nécessité, pour la quatrième fois, une demande de postes supplémentaires auprès du ministère fédéral allemand de l'Intérieur. Au 31 décembre, 398 personnes occupaient 340 postes de travail au SIR.

Les autorités des Etats-Unis d'Amérique et d'Italie, soucieuses d'assurer plus efficacement les intérêts des anciens persécutés du régime national-socialiste vivant dans ces pays, ont souhaité ouvrir des missions de liaison auprès du SIR, ce qui a été fait en cours d'année à Baltimore, Rome et Arolsen.

L'activité du SIR pour l'année 1990 se résume comme suit:

- 126 054 demandes lui sont parvenues de 40 pays, concernant 112 551 personnes qui, manquant de preuves pour faire valoir leurs droits, ont sollicité des renseignements auprès du SIR;
- 616 787 vérifications ont été effectuées lors du traitement de ces demandes dans les 29 unités documentaires du SIR;
- 147 587 réponses ont été envoyées, sur la base des informations disponibles, contre 131 577 en 1989. Cette augmentation a été possible grâce aux postes supplémentaires obtenus auprès des autorités fédérales;
- cependant, à la fin de l'année, 142 170 demandes n'avaient pu être traitées et ont donc été reportées sur 1991.

Lors de sa réunion annuelle, en juin, la Commission internationale pour le SIR a réitéré le souhait d'intensifier l'acquisition de documents. C'est ainsi qu'en cours d'année, plus de 300 mètres linéaires d'archives ont été obtenus auprès de 170 organismes divers, ce qui a motivé le déplacement de 95 employés du SIR qui ont parcouru quelque 40 000 km pour les copier.